

# A L'EURE DE SAINT-PREST

Le journal d'information de votre commune



JUIN  
2026  
N°19



## À PAS DE GÉANT...

VERS NOTRE AVENIR

### SOMMAIRE

- P2 Trombinoscope
- P3 Projets - Infos travaux
- P4 à 7 Tribune - Informations diverses - Agenda des manifestation
- P8 à 10 agenda des manifestations
- P11 Informations utiles - Flash infos

## EDITO

**Chères amies, chers amis,**

À l'issue des élections municipales de mars 2026, j'adresse mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des habitants de Saint-Prest pour leur participation et pour la confiance renouvelée à notre équipe, reconduite avec plus de 60 % de ses membres renouvelés.

Ce résultat nous honore autant qu'il nous engage. Il témoigne d'une adhésion à la ligne que nous avons suivie ces dernières années : une gestion sérieuse, des choix assumés et une volonté constante d'agir dans l'intérêt général.

L'équipe, à la fois renouvelée et enrichie de nouvelles compétences, poursuivra avec constance et abnégation le travail engagé pour accompagner l'évolution de notre village.

Nous continuerons à agir dans la clarté, l'équité, avec le souci de la transparence et du respect des engagements pris devant vous. Chaque projet, chaque décision sera guidée par cette exigence de responsabilité et de proximité qui fonde notre action.

Nous demeurerons également pleinement mobilisés pour défendre notre territoire et préserver l'identité de notre village ainsi que celle de notre vallée. Notre détermination reste entière pour poursuivre toutes nos actions engagées, en particulier contre le tracé EST de l'autoroute A 154, dont les conséquences seraient lourdes et insupportables pour notre environnement, notre cadre de vie et notre patrimoine naturel. Au cas où l'État devait malheureusement persister et maintenir sa décision de défigurer à terme notre commune et notre vallée, nous veillerons alors avec la plus grande vigilance à peser sur la qualité de sa conception, afin d'en limiter autant que possible les impacts pour les générations futures.

Aujourd'hui, une nouvelle gouvernance est à la tête de Chartres Métropole. Nous travaillerons ensemble dans un esprit constructif et de coopération au service de notre territoire. Le nouveau Président s'est engagé à poursuivre les projets promis et inscrits lors de la mandature précédente, à savoir : réalisation des passerelles Solférino et Moulin de la Roche, poursuite de l'assainissement, maintien des programmes en cours « Cœur de village », accompagnement par l'AGGLO de tous nos projets structurants, réhabilitation de notre patrimoine, poursuite des aménagements et développement du Plan Vert. Ces engagements constituent des leviers importants pour accompagner harmonieusement le développement de notre commune.

Nous sommes pleinement conscients du contexte incertain dans lequel s'inscrit ce nouveau mandat. Les tensions internationales nourrissent un climat de doute qui n'est pas sans conséquences, y compris à l'échelle locale (hausse vertigineuse des produits pétroliers qui impactent durement nos concitoyens). Dans cet environnement, notre rôle est de rester lucides, prudents dans nos choix, mais aussi déterminés à préserver la qualité de vie et le dynamisme de notre commune.

C'est donc avec réalisme mais aussi avec confiance que nous abordons cette nouvelle étape. Confiance dans notre capacité collective à relever les défis, à maintenir le cap et à continuer à faire progresser notre village au service de tous.

Nous serons, plus que jamais, à votre écoute et pleinement mobilisés pour l'avenir.

VOTRE MAIRE, ROBERT BALDO

# VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE à votre service !



Une équipe de 19  
femmes et hommes  
engagés pour  
notre commune

Adjoint  
 Conseiller/Conseillère délégué  
 Conseiller/Conseillère communautaire  
 Centre Communal d'Action Sociale  
 CAO : Commission d'appel d'offre  
 CDSP : Commission de délégation de service public



**Robert BALDO**  
Maire

Président du CCAS  
 Président de la CAO  
 Président de la CDSP  
 Conseiller communautaire



**Jacques GOUPIL**  
1er Adjoint :

Finances, ressources humaines



**Patricia LANTENOIS**  
2ème Adjointe :

Sécurité des biens et des personnes, actions sociales  
 Vice présidente du CCAS  
 Membre de la CDSP  
 • Correspondant défense



**Gérard DI DOMENICO**  
3ème Adjoint :

Vie associative, événementiel, espaces verts, Conseil municipal des jeunes  
 Membre CAO



**Sarah CHARRÉ**  
4ème Adjointe :

Urbanisme, environnement, affaires sociales  
 • Représentante à la SPL Chartres aménagement  
 • Représentante de la CCID  
 Conseillère communautaire sup.



**Florence BARBE**  
Conseillère Municipale



**Cyril AVERT**  
Conseiller Municipal

Travaux/Commerces  
 Membre CAO



**Héta HENNION**  
Conseillère Municipale

Communication numérique



**Manuel JODRA**  
Conseiller Municipal

Suppléant finances  
 Membre suppléant CDSP



**Sandra MASSOT**  
Conseillère Municipale

Suppléante au CA du collège Soutine  
 Membre suppléant CDSP



**Etienne DEJHET**  
Conseiller Municipal

Représentant aux conseils d'écoles  
 Membre suppléant CAO



**Alexandra VEAU**  
Conseillère Municipale

Communication bulletin municipal  
 Vice présidente suppléante au CCAS



**Lucas JACQUEMARD**  
Conseiller Municipal

Suppléant associations  
 Membre suppléant CAO



**Audivine RINGUENOIR**  
Conseillère Municipale



**Jean-Manuel BORDE**  
Conseiller Municipal

Représentant au CA collège Soutine  
 Membre CDSP  
 Membre du CCAS



**Nathalie FORTIN-JOUANNET**  
Conseillère Municipale

Membre CDSP  
 Membre suppléant CAO



**Rodolphe HURET**  
Conseiller Municipal



**Isabelle PETIT**  
Conseillère Municipale

Membre titulaire CAO  
 Membre suppléant CDSP



**Matthieu RAGOT**  
Conseiller Municipal

Membre du CCAS

Ensemble  
construisons  
aujourd'hui  
la commune  
de demain !



## ÉCOLES

- Système de chauffage automatisé
- Film anti-intrusion & thermique
- Dispositif PPMS (sur les 2 écoles)



## ÉCOLE CALYPSO

- Panneaux photovoltaïques, août 2026
- Plantation d'un arbre dans la cour
- Rehausse WC enseignants
- Changement d'une porte de secours



## ÉCOLE COUSTEAU

- Peinture d'une classe
- Etude réparation du préau

## COMMUNICATION ET SANTÉ



- Création d'une page facebook municipale

- Création d'un cabinet médical et infirmier (été 2027)



## Info travaux



Pour la sécurité de tous, pendant la durée des travaux, merci de respecter la signalisation mise en place et d'adapter votre vitesse.

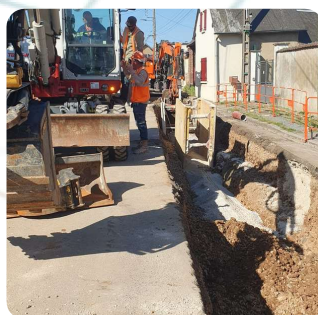
## CHEMIN PIËTON

Liaison parking, rue du plateau écoles



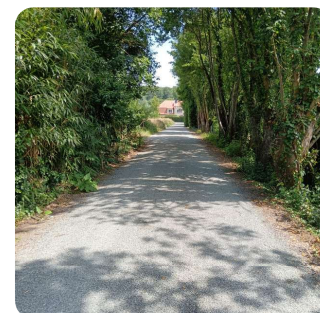
## RUE DE LA LIBERTÉ

Création réseau assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable  
livraison : août 2026

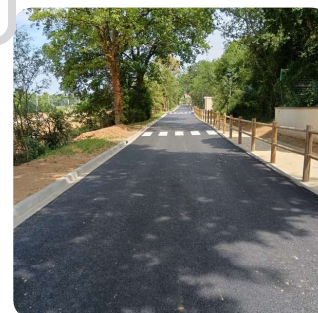
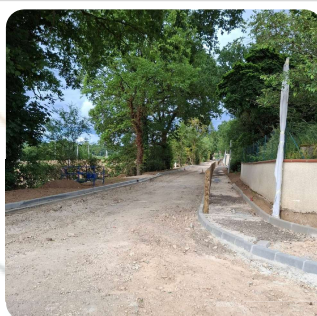


## RÉFÉXION

Allée des Prés du Roy



## AMÉNAGEMENT DES POMMIERS



## DROIT D'EXPRESSION DES ELUS DE LA LISTE VIVRE SAINT PREST AUTREMENT

Nous remercions chaleureusement tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales.

Près d'un électeur sur deux a choisi notre liste, témoignant ainsi de l'existence d'une sensibilité différente au sein de notre commune.

Fidèles à nos engagements, nous souhaitons que cette voix soit entendue et prise en compte. Nous espérons également pouvoir contribuer utilement aux projets de la commune, en étant associés aux réflexions et aux échanges en amont des décisions importantes.

Notre démarche restera constructive, exigeante et respectueuse. Nous continuerons à défendre nos convictions, à agir dans l'intérêt général de Saint-Prest et à veiller à ce que les attentes des électeurs soient représentées.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Nathalie FORTIN-JOUANNET, Rodolphe HURET,  
Isabelle PETIT, Matthieu RAGOT



### Bonne retraite au Dr Marie-Hélène DELCROS !

Après de nombreuses années passées au service de la santé des Saint-Prestoises, Madame Marie-Hélène DELCROS, notre dentiste communale, fait valoir ses droits à la retraite à partir du 30 juin 2026.

La municipalité tenait à la remercier chaleureusement pour son dévouement et sa présence au sein de notre village. À noter : son local professionnel fermera définitivement ses portes à cette même date.

## OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)



Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller les abords de votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Votre inscription en ligne doit être effectuée au plus tard la veille du départ auprès de la brigade de : »

**Gendarmerie de Chartres :**  
**2 rue Jean Monnet**  
**(02 37 91 27 10)** ou bien via :  
**service-public.fr** avec votre compte FranceConnect

**Formulaire également  
disponible en mairie**





**FLASH INFO : TRAVAUX SNCF (Ligne Paris-Chartres)**  
D'importants chantiers de nuit vont impacter la commune jusqu'en octobre 2026.

### Côté Voyageurs

Des adaptations horaires et des cars de substitution impactent les premiers et derniers trains de la semaine (lundi soir au samedi matin).

**Fiches horaires : [ter.sncf.com/centre-val-de-loire](http://ter.sncf.com/centre-val-de-loire)**

### Côté Riverains (Nuisances nocturnes)

Par arrêté préfectoral, SNCF Réseau est autorisé à effectuer des travaux bruyants la nuit (21h-8h selon les périodes).

**Travaux principaux :  
du 18/05 au 07/08/2026**

**Lundi à vendredi : 21h13 à 05h43**  
**Vendredi à samedi : 23h05 à 08h15**  
**Finitions : du 10/08 au 02/10/2026 :**  
**Lundi à vendredi : 22h10 à 05h43**  
**Vendredi à samedi : 23h05 à 07h10**

**INFO TRAVAUX**  
Ligne SNCF

LES WEEK-ENDS DU 26 SEPTEMBRE > 25 OCTOBRE 2026  
Renouvellement des appareils de voie en gare de Paris-Montparnasse

La circulation des trains sera totalement interrompue entre Versailles et Paris Montparnasse. Correspondance à Versailles Chantiers avec le RER

Axe Montparnasse : Circulation perturbée les week-ends du 26 septembre au 25 octobre 2026.



**pénalité**

**ABONNEMENT JEUNE**  
(moins de 6 ans inclus, inscription requise)

**TARIF RÉDUIT : 10 €**  
(Achat/Renouvellement en ligne jusqu'au 31 juillet 2026)

**PÉNALITÉ RETARD : +30 €**  
(dès le 1<sup>er</sup> août 2026)

**Achetez en ligne :  
[EBOUtique.filibus.fr](http://EBOUtique.filibus.fr)**



Achetez en ligne :  
[EBOUtique.filibus.fr](http://EBOUtique.filibus.fr)



**filibus**



## C'EST BIENTÔT L'ÉTÉ !



### ACCUEIL DES ENFANTS (3-11 ans)

#### ALSH SAINT-PREST

**OUVERT EN JUILLET UNIQUEMENT**

- Place Charles Moulin - 23300 SAINT-PREST
- 06 27 08 24 29
- [alsh.saintprest@pep28.asso.fr](mailto:alsh.saintprest@pep28.asso.fr)
- Mercredis : 7h à 19h
- Vacances : 7h à 19h



### ACCUEIL DES ENFANTS (3-11 ans)

#### ALSH JOUY

**MOIS D'AÔÛT**

- 30 rue de Boulas & Argicé - 28300 JOUY
- 06 62 82 63 19
- [alsh.jouy@pep28.asso.90.asso.fr](mailto:alsh.jouy@pep28.asso.90.asso.fr)
- Mercredis : 7h à 19h
- Vacances : 7h à 19h



### ACCUEIL ADOLESCENTS (11-17 ans)

#### GYMNASSE DE JOUY

**MOIS DE JUILLET-AOÛT**

- OUVERT AUX JEUNES ADHÉRENTS À L'AFR28 FAMILLE.
- De nombreuses activités et sorties prévues,
- One foie les vacances arrivées sur place, fréquentes quand vous souhaitez :
  - Participer aux ateliers : sports collectifs, activités manuelles, culinaires...
  - Accéder éc les espaces et hive utilisation : terrains de basket, baby foot, jeux de société, coin lecture;
  - S'inscrive aux sorties



### DOSSIER D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER :

<https://pep28.rr/accueil-de-de-loisirs-3-11-ans-chartres-metropole/>  
<https://pep28.rr/araccueil-aadolescents-chartres-metropole/>



**PLAN CANICULE** (Activé jusqu'au 15 septembre)

**CANICULE :**  
**ADOPTÉZ LES BONS  
RÉFLEXES POUR  
VOUS PROTÉGER  
ET PROTÉGER  
VOS PROCHES !**

**S'INSCRIRE OU SE SIGNALER :**  
REGISTRE DES PERSONNES  
VULNÉRABLES

- Personnes de 65 ans et plus
- Personnes à mobilité réduite

**CONTACT :** Mairie 02 37 22 22 27.

**MAINTENIR LE  
LOGEMENT AU FRAIS**  
(fermer les volets)



**SE RAFRAÎCHIR  
& SE VENTILER**



**BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU**  
(même sans soif)



**DONNER ET  
PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES**



**MANGER EN  
QUANTITÉ  
SUFFISANTE**



**LIMITER  
L'ALCOOL**



**ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES**

**EN CAS D'URGENCE SANTÉ, APPELEZ LE 15**



## Conciliateur de justice : 2 permanences hebdomadaires au Point Justice de Chartres métropole

Le Point-justice joue un rôle d'accompagnement face aux besoins judiciaires de proximité en assurant une présence auprès de la population. Des agents sont chargés au quotidien des missions suivantes :

- **Offrir aux justiciables les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires ;**
- **répondre aux demandes d'informations dans les domaines civil, pénal et administratif ;**
- **faciliter les démarches d'accès aux droits;**
- **apporter un soutien matériel, juridique et moral immédiat.**

Le Point-justice garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

**Les prestations sont gratuites et  
confidentielles**

**Quels intervenants ? Quand et comment  
prendre rendez-vous ?**

Des professionnels du droit vous accueillent, vous informent et vous conseillent lorsque vous rencontrez un problème juridique et / ou administratif : avocats, notaires, commissaires de justice, Délégués des défenseurs des droits, France Victimes 28.....tiennent des permanences et sont à votre écoute.

Dans ce cadre, le conciliateur de justice intervient à la demande des personnes en conflit pour tenter de résoudre à l'amiable certains litiges civils (voisinage, consommation, logement).

L'intervention peut aboutir à un protocole d'accord entériné par le juge du tribunal judiciaire (ex-juge d'instance) et peut ensuite être exécutée judiciairement. Cependant, il ne peut intervenir pour des problèmes relevant du droit de la famille et ceux opposant les usagers et l'administration.

**Contacter un conciliateur au Point-justice  
5, rue du Docteur-Gibert 28000 Chartres**

 **02 36 67 30 40**

**tous les mardis de 13h30 à 15h30  
tous les mercredis de 14h00 à 16h00  
Uniquement sur RDV**

**Courriel : pad@agglo-ville.chartres.fr**



## ENSEMBLE, PRENONS SOINS DE NOTRE CADRE DE VIE !

### Un geste citoyen pour l'entretien de nos trottoirs et espaces verts

À Saint-Prest, nous avons la chance de vivre dans un environnement verdoyant et agréable. Pour préserver ce cadre de vie que nous chérissons, chacun d'entre nous a un rôle à jouer — et votre commune compte sur vous !

La commune de Saint-Prest dispose d'un arrêté municipal n°74/2013 permanent qui définit précisément les obligations de chaque propriétaire riverain ou locataire. Concrètement, cela signifie :

**BALAYER ET DÉSHERBER** : le trottoir et le caniveau en vis-à-vis de votre façade ou clôture, et y enlever débris, papiers, mousse végétale et feuilles — le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, sans produits phytosanitaires.

**RAMASSER LES FEUILLES MORTES** : à l'automne, sans les pousser vers les égouts.

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** : longeant votre propriété : tondre les herbes folles, ramasser les déchets végétaux et veiller à ce que la végétation ne déborde pas sur la voie publique.

**TAILLER LES HAIES** : à l'aplomb du domaine public et les maintenir à une hauteur permettant la visibilité, notamment aux carrefours et virages.

**DÉGAGER LA NEIGE ET LE VERGLAS** : devant votre habitation en cas de conditions hivernales, et répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois si nécessaire.

**À noter** : les résidus de balayage ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique, ni introduits dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Votre municipalité s'engage chaque jour pour le bon entretien de nos espaces communs, mais avec des ressources humaines et matérielles nécessairement limitées, l'implication de chaque habitant est précieuse et indispensable. C'est dans cet esprit de solidarité et de civisme que nous pouvons, ensemble, maintenir nos rues propres, sécurisées et accueillantes pour tous — familles, personnes âgées, personnes à mobilité réduite.

Un village propre, c'est le reflet de l'attention que chacun porte à ses voisins et à ses visiteurs. Merci à toutes et à tous pour votre précieuse contribution à la beauté de Saint-Prest !

*Un effort partagé, une commune plus belle, agissons ensemble !*

## RAPPEL DES RÉGLES DE BON VOISINAGE POUR PASSER UN BEL ÉTÉ :

**Règlementation du bruit : respectons le repos de tous !**



**Arrêté municipal permanent n°73/2013 du 29/11/2013**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h**

Rappel légal : En cas de constat de non-respect de ces horaires, les contrevenants encourent une amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 €.



**Feux en plein air : brûlage interdit**



Arrêté municipal permanent n°03/2019 du 24/04/20  
Le brûlage à l'air libre des déchets verts (feuilles, tontes de pelouse, tailles de haies, etc.) est strictement interdit sur l'ensemble de la commune pour des raisons de salubrité publique et de prévention des incendies.

La solution : Vos végétaux doivent obligatoirement être acheminés à la déchetterie de Champhol.



## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### JUIN

**Jeudi 25 juin**



**CINEPREST**

PROJECTION CINEPREST :

“Tous au Larzac” de Christian Rouaud film documentaire 2011

Horaire & Lieu : À **20h Foyer communal**

+ Info 06 83 58 08 21

cinestrest28@orange.fr - www.cinestrest.fr

**Vendredi 26 juin**



**KERMESSE DES ECOLES**



Horaire & lieu : **A partir de 17h00 à l'école Jacques-Yves Cousteau.**

**Samedi 27 juin A 14h30**

**CONCOURS OFFICIEL FFPJP**



**(Doublettes Seniors)**



La Boule Saint-Prestoise

Horaire & Lieu : À **14h30 au Boulodrome.**

+ Infos 06 23 43 52 96

**Dimanche 28 juin 2026**



**FÊTE DE LA PRÉHISTOIRE**

Lieu : Parc du Bois Tachot

Programme de la journée :

**10h00 : Ouverture des portes de la Préhistoire.**

- 11h00 : Conférence « Des nouvelles de la Préhistoire »
- 12-14h : Barbecue des chasseurs de Saint-Prest, buvette et restauration sur place.
- 14h00 : Conférence Des nouvelles de la Préhistoire
- 16h00 : Représentations de la pièce « Panique au Pléistocène » par le Théâtre du Prest.

Ainsi que de nombreuses animations ludiques pour toute la famille.

Sans oublier la buvette du bar Le Saint-Prest et la restauration sur place des chasseurs de Saint-Prest !

+ Infos : 06 75 64 31 28

mammouth28300@gmail.com://lemammouthdesaintprest.e-



## JUILLET



**Samedi 04 juillet 2026 :**

### CONCOURS DE PÉTANQUE OUVERT À TOUS

Horaire & Lieu : À 14h00 au Boulodrome (inscriptions dès 13h).

✂ Sur place : Buvette et sandwichs. Organisé par **la Boule Saint-Prestoise :**  
☎ + Infos 06 23 43 52 96.



**Mardi 14 juillet 2026 :**

### FÊTE NATIONALE



Lieu : Terrain des Gravieres. 12h00 : Repas républicain (Menu à 22 € - Gratuit pour les moins de 10 ans)

- Au menu : Apéritif offert et servi par la Vigne de St-Prest, plat, fromage, dessert et vin compris.
- Après-midi : Animation dansante avec le Copacabana orchestra, loto gratuit et mise à disposition du boulodrome, apportez vos boules ! Buvette tenue par les Chasseurs.

Inscriptions : **Avant le 03 juillet**, accompagnées du règlement :

(chèque à l'ordre des Chasseurs de Saint-Prest) chez :

✉ Christophe LEMAIRE

4 rue de la Liberté - 28300 Saint-Prest.



**Du 15 au 18 juillet 2026 :**

### CHAMPIONNAT D'EUROPE DE BAREFOOT 2026

Horaire & Lieu : **Ouvert au public de 8h à 16h non-stop à :**

📍 **L'Étang du Gorget (1 rue de la Liberté).**

Événement : Venez découvrir une pratique sportive exceptionnelle et des athlètes de l'Europe entière dans un cadre naturel rarement ouvert au public.

## AOÛT

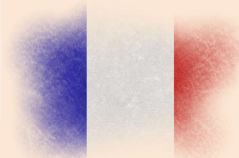


**Dimanche 16 août 2026**



### ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE SAINT-PREST

A 12H00 : dépôt de gerbe au rond-point de la Libération



### VENEZ DÉCOUVRIR LE CLUB DES HIRONDELLES

Durant tout le mois d'août, le club des Hirondelles continue de vous accueillir pour des activités et jeux de sociétés dédiés aux seniors.

Quand : **Tous les lundis de 14h à 18h.**  
Lieu : **Salle de l'Arsenal (sous la mairie).**

## SEPTEMBRE



**Samedi 05 septembre 2026 :**

### Forum des Associations Jouy / Saint-Prest

Horaire & Lieu : **De 10h à 17h au Complexe sportif Marcel Jardé à Jouy (rue des Renardières).**

**FORUM DES ASSOCIATIONS**  
LE SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2026  
DE 10H À 17H

Entrée libre  
Complexe sportif Marcel Jardé  
Rue des Renardières - JOUY

Inscriptions  
Echanges  
Informations  
Rencontres  
Démonstrations

RESTAURATION SUR PLACE :  
LE CASERON QUI BOUGE

☎ 02 37 22 22 27 - 02 37 18 05 85



## SEPTEMBRE



**Dimanche 13 septembre 2026**



### TRAIL DES GÉANTS D'OR SEPTEMBRE EN OR



**Lieu : Toute la journée au Terrain des Gravier.**  
Marcher ou courir contre les cancers pédiatriques.

Courses : Trail 10 km / Marche 7 km / Poussins 1500 m (2016-17) / Éveil athlétique 1000 m (2018-2020) / Duo Parent-enfant 500 m (2021-23).

Inscriptions :

En ligne sur:

**www.protiming.fr (challenge groupe/entreprise possible).**

Festivités : Zumba, animations : live painting (fresque de l'espoir et œuvres solidaires à acquérir), animations enfants et foodtrucks. ✂

**+ Infos : 06 21 21 76 10.**



**19-20 SEPTEMBRE 2026**



**Portes ouvertes de la Vigne de Saint-Prest :**  
De 10h à 18h au 69 rue de la République et sur le parvis de l'église.

Visite, dégustation, vendanges (selon maturité), exposition de voitures de collection et de tracteurs anciens, vente de miel local. Verre de l'amitié le samedi 19/09 à 18h.



**Ouverture du Moulin de Plateau :**

De 10h à 12h et de 14h à 18h au 5 bis rue du Plateau.

Visite du moulin, mise en marche de la meule et fabrication de farine.



**Présentation du Mammouth de Saint-Prest :**

Le samedi 19/09 de 14h à 18h au Foyer communal.

Présentation de l'association et de l'exposition « Mammouths ! Des géants en vallée de l'Eure ».



**Balade découverte & Visite Musée :**

Le samedi 19/09, départ à 9h15 sur le parvis de l'église.

Découverte de la nouvelle liaison douce (« Cap au Nord pour le Plan vert ») et visite de la nouvelle exposition permanente « L'arrivée à Jouy du chemin de fer » au Musée de l'Écurie à Jouy. RDV : Parvis de l'église  
Sur inscription obligatoire : **02 37 22 22 27** ou **accueil@ville-saint-prest.fr.**



**Visite de l'église de Saint-Prest & Ouverture de la Crypte :**

Le dimanche 20/09 uniquement. Visite libre de 14h à 18h visite guidée à 14h30.

**+ Infos JEP : 02 37 22 22 27.**

Mairie de Saint-Prest





## SEPTEMBRE

**26 ET 27 SEPTEMBRE 2026 :**

« ENQUÊTE AU MOULIN »



LE THÉÂTRE  
DU PREST  
PRÉSENTE



**Une expérience immersive et interactive pleine de suspense animée par le Théâtre du Prest.**

En petits groupes de 10 personnes avec un guide, explorez les pièces du moulin, analysez les scènes jouées par les comédiens et résolvez le meurtre !

**Serez vous capable de résoudre l'affaire avant la fin ?**

Infos pratiques :

**Parcours théâtral d'une durée d'1h40. Se présenter au Moulin de Plateau (5 bis rue du Plateau)**

**20 minutes avant le départ.  
Déconseillé aux moins de 12 ans.**

Accessibilité : En raison de contraintes architecturales, le parcours ne peut malheureusement pas accueillir les personnes à mobilité réduite.

Réservation : En ligne uniquement sur HelloAsso - Théâtre du Prest. Informations par mail :

**+ Infos : cadela28@gmail.com.**

**Dimanche 27 septembre 2026**

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DES CLUBS (1E ET 2E DIV)**



Horaire & Lieu : **À 08h30 au Boulodrome.**  
Organisé par la Boule Saint-Prestoise :

**+ Infos 06 23 43 52 96.**



## OCTOBRE

**La saison 2026 de CINEPREST s'ouvrira en octobre 2026 :**



**PROJECTION CINÉPREST**



Soirée d'ouverture de saison  
au Foyer communal.

**+ Infos : 06 83 58 08 21**

**Date à confirmer**



[cineprest28@orange.fr](mailto:cineprest28@orange.fr) - [www.cineprest.fr](http://www.cineprest.fr)



# ENQUÊTE AU MOULIN





## FLASH INFOS SAINT-PREST

n° Spécial - ANTENNE RELAIS

### ANTENNE RELAIS : LE POINT SUR LE DOSSIER

#### L'essentiel en 30 secondes :

Suite à la récente décision de justice, la municipalité souhaite vous apporter un éclairage simple et transparent :



- **L'erreur administrative** : Oui, une erreur de procédure a été relevée.
- **Le jugement sur le fond** : Malgré cela, le Tribunal a examiné le dossier sur le fond. Sa conclusion est sans appel : la commune ne disposait d'aucun motif légal valable pour s'opposer à cette construction.
- **Le résultat** : La loi encadre très strictement le déploiement de la téléphonie mobile, limitant malheureusement le pouvoir d'opposition des maires dans ce domaine précis.



#### Comprendre la décision de justice

Vous souhaitez comprendre les détails de cette décision ?

Scanner le QR Code pour accéder à la lettre d'information .

SCAN ME



#### Rappel des faits :

Le Tribunal Administratif a tranché. L'autorisation d'urbanisme est valable malgré l'erreur de procédure initiale. L'opposition n'était pas légalement fondée.



#### EN BREF POUR TOUS

La décision est définitive. L'antenne sera construite. Nous tenions à vous informer clairement.



Mairie de Saint-Prest



**Repas et après-midi récréatif !**



**JUILLET**



**MARDI 14 JUILLET**

**Terrain des Graviers**

**à partir de 12h00**

**Régalez-vous en famille ou entre amis**

**Au menu :** Rougail saucisse  
fromage  
& dessert

**22€ la formule**

**UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION**

**au 06 28 72 11 82**

**avant le 03 juillet**

**PAIEMENT À L'INSCRIPTION**



Nom, Prénom .....

réserve pour le Repas du 14 Juillet 2026 à 12h - Menu à 22€

apéritif offert par la Vigne de St-Prest et vin compris

Nombre d'adultes : ..... Enfants (- 10 ans gratuit) : .....

Coupon à retourner accompagné du règlement (espèce ou chèque à l'ordre des Chasseurs de Saint-Prest) avant le 03 juillet à :

M. LEMAIRE - 4 rue de Liberté - 28300 SAINT-PREST

